

## Compte rendu des décisions du Conseil de gouvernance prises en sa réunion du 25 octobre 2019

### A. Points de gestion courante

#### A.1 Approbation de l'ordre du jour

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve l'ordre du jour de la séance du 25 octobre 2019 avec la modification suivante : le point C.2.d est retiré de l'ordre du jour.

#### A.2 Approbation du rapport des discussions et du compte rendu des décisions de la réunion extraordinaire du 13 septembre 2019

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport des discussions ainsi que le compte rendu des décisions de la réunion extraordinaire du 13 septembre 2019.

#### A.3 Donations

*Depuis la dernière réunion du Conseil de gouvernance le 12 juillet 2019, l'Université a reçu cinq dons supérieurs à 5.000 € pour un montant total de 1.767.244,34 €, soumis pour approbation, ainsi que sept dons inférieurs à 5.000 € pour un montant total de 13.350 €, présentés pour information. Le montant total s'élève ainsi à 1.780.594,34 €.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte que la procédure de « Know Your Customer » (KYC) a été appliquée dans le cadre des donations présentées. Il accepte les donations proposées et remercie les généreux donateurs.

Conformément à la loi du 27 juin 2018, ces donations sont sujettes à l'approbation du Ministre ayant la Justice dans ses attributions.

#### A.4.a Conventions de coopération académique et scientifique : Renouvellement des accords de coopération académique et scientifique – synthèse

*Un certain nombre d'accords de coopération scientifique et académique vient à échéance dans les prochains mois.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve le renouvellement des accords avec

- la University of Hong Kong ;
- la Renmin University (Beijing) ;
- l'Université de Strasbourg ;
- la Sophia University (Tokyo) ;
- le Peter the Great Polytechnic University de Saint-Pétersbourg ;
- le University of Virginia's College at Wise ;
- le National Technical University of Ukraine Kyiv Polytechnic Institute

aux conditions présentées en séance. Les accords pourront être soumis pour signature sous réserve du respect des conditions présentées en séance.

Le Conseil de gouvernance approuve la renégociation de l'accord avec la Shanghai Normal University et demande qu'il lui soit soumis pour approbation.

**A.4.b Conventions de coopération académique et scientifique :  
Accord de collaboration avec l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils (OAI)**

*Cet accord concerne en particulier les programmes d'enseignement suivants :*

- *le Master en architecture ;*
- *le Master en Développement durable ;*
- *le Master en Sciences de l'ingénieur – Efficacité énergétique et économique ;*
- *le Master of Science in Civil Engineering – Megastructure Engineering with Sustainable Resources ;*
- *le Master of Science in Engineering – Sustainable Product Creation.*

*Cet accord ne prévoit pas d'engagement financier immédiat.*

**Décision :** Le Conseil de gouvernance approuve la signature de l'accord de collaboration avec l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils (OAI).

**A.4.c Conventions de coopération académique et scientifique :  
Accord de collaboration avec la « Colorado School of Mines » (États-Unis)**

*Cet accord permettra aux étudiants de l'Interdisciplinary Space Master d'accéder à des cours et à des examens en ligne dans le domaine des ressources spatiales.*

**Décision :** Le Conseil de gouvernance approuve la signature de l'accord de collaboration avec la « Colorado School of Mines » (États-Unis).

**A.5.a Adhésion à des organismes : Adhésion à « Infrachain »**

*Le consortium dont Infrachain fait partie a été sélectionné pour le projet Européen H2020 TOKEN portant sur les « blockchain ». L'Université du Luxembourg, au travers du SnT, sera un membre associé de ce projet au travers de son adhésion à l'asbl Infrachain.*

**Décision :** Le Conseil de gouvernance approuve l'adhésion à « Infrachain asbl ».

**A.5.b Adhésion à des organismes : Adhésion à « Time Machine Organisation »**

*« Time Machine Organisation » est une organisation internationale dont le but est de construire un cadre pour la collaboration internationale sur la science, la recherche et la technologie en relation avec l'héritage culturel.*

*En tant que membre fondateur du projet, le C<sup>2</sup>DH aimerait continuer à contribuer à son développement au travers de son adhésion à la Time Machine Organisation, une association internationale à laquelle il souhaite*

adhérer. L'Université ne sera pas soumise à un droit d'entrée à cette association, ayant déjà contribué en tant que membre fondateur du projet Time Machine.

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve l'adhésion à la « Time Machine Organisation ».

#### **A.6 Multilinguisme – conclusions de la retraite stratégique des 13 et 14 septembre 2019**

*Le Recteur présente une synthèse des conclusions sur la discussion concernant l'usage des langues à l'Université qui a eu lieu lors de la retraite stratégique du Conseil de gouvernance et de l'équipe dirigeante de l'Université les 13 et 14 septembre 2019. Ces conclusions constitueront la base de la politique du multilinguisme qui sera soumise ultérieurement au Conseil de gouvernance.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte du résumé des conclusions de la retraite stratégique des 13 et 14 septembre 2019 concernant la politique du multilinguisme à l'Université.

#### **A.7.a Politique en matière de recherche – Comité pour l'éthique dans la recherche (CER)**

*Le Comité pour l'éthique dans la recherche (CER) était défini par l'ancien Règlement d'Ordre Intérieur de l'Université. Il avait pour objet d'émettre des avis sur les aspects éthiques des projets de recherche effectués à l'Université. Cette mission lui incombe toujours. En revanche, il avait dans le passé également un rôle en matière d'instruction de suspicions de fraude scientifique ; cette mission entre désormais dans le champ d'action du « Luxembourg Agency for Research Integrity » (LARI) dont l'Université est un des membres.*

*La politique présentée au Conseil de gouvernance instaure et régit le fonctionnement du Comité pour l'éthique dans la recherche (CER) dans le cadre de son activité d'émission d'avis sur les aspects éthiques des projets de recherche effectués à l'Université. Le CER n'étant pas visé par la loi modifiée du 27 juin 2018, ce texte ne sera pas intégré au ROI.*

**Décision** : Le conseil de gouvernance arrête la politique en matière de recherche concernant le Comité pour l'éthique dans la recherche (CER).

Il demande au recteur que des versions française et anglaise soient transmises à tous les chercheurs de l'Université.

#### **A.7.b Politique en matière de recherche – Comité d'éthique pour l'expérimentation animale (CEEA)**

*Cette politique instaure et régit le fonctionnement du Comité d'éthique pour l'expérimentation animale (CEEA) destiné avant tout à émettre des avis concernant les projets utilisant des animaux à des fins scientifiques effectués à l'Université. Ce comité poursuit, en cette matière, l'activité du comité analogue défini par l'ancien règlement d'ordre intérieur de la loi du 12 août 2003. Le comité transmet les demandes pour approbation au ministère de l'agriculture. Le CEEA n'étant pas visé par la loi modifiée du 27 juin 2018, ce texte ne sera pas intégré au ROI.*

**Décision** : Le conseil de gouvernance arrête la politique en matière de recherche concernant le Comité d'éthique pour l'expérimentation animale (CEEA).

Il demande au recteur que des versions française et anglaise soient transmises à tous les chercheurs de l'Université susceptibles d'utiliser des animaux à des fins scientifiques.

#### A.8 Budgets consacrés aux consultances – information

*Dans sa séance du 12 juillet 2019, le président avait invité le Recteur à présenter un résumé des budgets consacrés à des consultances externes.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte de la communication de la liste des consultances externes contractées par l'Universités de 2017 à 2019 ainsi que des budgets qui y sont alloués.

#### A.9 Lettres de subdélégation – information

*L'article 5, paragraphe (1), de la Loi prévoit que le Conseil de gouvernance peut déléguer au recteur, aux vice-recteurs, à la directrice administrative et financière, aux doyens, aux directeurs de centres interdisciplinaires, dans certaines limites, la conclusion et la résiliation de contrats et de conventions, avec la possibilité d'en subdéléguer certains. Lors de la séance du 30 janvier 2019, le Conseil de gouvernance a formalisé les délégations qu'il a données.*

*Comme cela a été demandé lors de l'établissement des délégations, le Recteur informe le Conseil sur les subdélégations données dans ce cadre à Jens Kreisel, vice-recteur ; Erica Monfardini, directrice administrative et financière ; Jean-Marc Schlenker, Katalin Ligeti et Georg Mein, doyens ; Rudi Balling, Björn Ottersten et Andreas Fickers, directeurs de centres interdisciplinaires ; ainsi qu'à Claire Audollent, responsable du service ressources humaines.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte des subdélégations accordées par le Recteur.

#### A.10 Enquête de satisfaction des employés de l'Université

**Décision** : Tenant compte

- de la présentation des résultats de la première phase d'enquête ;
- de la recommandation faite par le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations au Conseil de gouvernance ;
- des observations des membres du Conseil de gouvernance ;

le Conseil de gouvernance prend acte du rapport sur l'enquête préliminaire sur la satisfaction des employés de l'Université et invite le recteur à tenir compte de ses résultats dans la seconde phase d'enquête.

#### A.11 Rapports de congé scientifique

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte des rapports de congé scientifique de

- Madame Denise Fletcher (gestion) ;
- Monsieur Frank Hofmann (philosophie) ;
- Monsieur Gabor Wiese (mathématiques).

## A.12 Calendrier des séances du Conseil de gouvernance pour l'année 2020

**Décision** : Le Conseil de gouvernance arrête le calendrier 2020 des réunions du Conseil de gouvernance suivant : xx janvier, 28 mars ; 28 mai ; 17 juillet ; 16 octobre ; 11 décembre.  
Une retraite stratégique du Conseil aura lieu les 18 et 19 septembre 2020.

## B Points d'ordre général

B.1 Informations du Président du Conseil de gouvernance et suivi de la réunion du 13 septembre 2019 et de la retraite des 13 et 14 septembre 2019

B.2 Informations du Commissaire du Gouvernement

B.3 Rapport d'activités et de gestion du Recteur

B.4 Départementalisation des facultés au 1er janvier 2020 – décision

*Le rectorat propose au Conseil l'approbation d'une structuration des trois facultés en départements.*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance arrête la structuration des facultés en départements et la dénomination de ces structures :

- **Faculté des sciences, des technologies et de médecine :**
  - Département Informatique ;
  - Département Ingénierie ;
  - Département Mathématiques ;
  - Département Physique et sciences des matériaux ;
  - Département Sciences de la vie et médecine.
  
- **Faculté de droit, d'économie et de finance :**
  - Département Droit ;
  - Département Sciences économiques et gestion ;
  - Département Finance.
  
- **Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales :**
  - Département Géographie et aménagement du territoire ;
  - Département Sciences comportementales et cognitives ;
  - Département Sciences de l'éducation et intervention sociale ;
  - Département Sciences humaines ;
  - Département Sciences sociales.

Le Conseil de gouvernance invite le recteur à lui présenter l'organigramme des facultés et des départements pour approbation conformément à l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup>, 7<sup>o</sup> de la Loi modifiée du 27 juin 2018 lors de la séance du 6 décembre 2019.

Il demande qu'une évaluation de la départementalisation lui soit présentée au plus tard à l'automne 2023.

Les abréviations des facultés en français et en anglais seront arrêtées le 6 décembre 2019.

## **B.5 Règlement d'ordre intérieur – propositions de modification**

*Le règlement d'ordre intérieur est, après la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'université du Luxembourg, le texte de référence pour l'ensemble des activités de l'Université. Il est élaboré par le Conseil de gouvernance avec la contribution du Recteur. Le secrétariat général coordonne les travaux de révision.*

*Les propositions de révisions sont avisées par le Conseil universitaire et arrêtées par le Conseil de gouvernance en séance. Ces dernières sont soumises à l'approbation du ministre de tutelle et publiées au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.*

**Décision** : Considérant les avis du Conseil universitaire et de la délégation du personnel, le Conseil de gouvernance arrête les modifications 19-201 à 19-203 au règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'Université du Luxembourg sous réserve des modifications délibérées en séance, et les soumet pour approbation au ministre de tutelle.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg, les modifications au règlement d'ordre intérieur entreront en vigueur avec leur publication au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

## **B.6.a Marchés publics – audit externe**

*Le Gouvernement a chargé la société KPMG d'effectuer un audit de conformité relatif à la passation des marchés publics de l'Université et des autres établissements publics engagés dans la recherche au Luxembourg. Le rapport d'audit externe a été transmis à l'Université par le Ministre Claude Meisch en date du 2 octobre 2019*

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte

- du rapport d'audit externe des marchés publics mandaté par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- du plan de remédiation suite à l'audit interne des marchés publics.

Le Conseil de gouvernance mandate le Président à répondre au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en faisant référence au plan de remédiation mis en place dans le cadre de l'audit interne des marchés publics.

## **B.6.b Marchés publics – réponse du recteur au rapport d'audit interne**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte de la réponse du recteur au rapport de suivi d'audit des marchés publics et invite le recteur à mettre en place le plan d'action présenté.

Il demande à l'audit interne de préparer un suivi de l'audit en 2021.

#### B.6.c Gestion des contrats – rapport d’audit interne

**Décision** : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport d’audit de la gestion des contrats. Il invite le Recteur à mettre en place les mesures de remédiation présentées.  
Il demande à l’audit interne de préparer un suivi de l’audit en 2021.

#### B.7.a Volume des primes de fin d’année 2019

**Décision** : Tenant compte que les sommes présentées sont budgétées, le Conseil de gouvernance arrête à 500 € la moyenne par employé éligible de la prime de fin d’année. Les primes individuelles seront comprises entre 500 € et 2000 € chacune. Les budgets afférents seront annuellement notifiés au Conseil de gouvernance.

Les montants visés ci-dessus sont soumis à l’évolution de l’indice des prix à la consommation national (IPCN).

#### B.7.b Convention collective de travail – propositions d’amendements

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve les amendements à la convention collective de travail et mandate le Président et le Recteur à la signer.

#### B.7.c Bureau de la protection des données – création

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la création du bureau de la protection des données.

#### B.7.d Bureau de transfert de technologie – objectifs et stratégie

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la structure du bureau de transfert de technologie.

#### B.8 Prévisions financières au 31 décembre 2019

**Décision** : Tenant compte

- des délibérations en séance ;
- des travaux du Comité du budget, des finances et des participations ;
- du soutien de l’auditeur externe quant à l’introduction de nouvelles règles comptables présentées ;

le Conseil de gouvernance prend acte des projections comptables de fin d’année et approuve les changements des règles comptables telles que présentées.

#### B.9 Conciliateur de l’Université

**Décision** : Le Conseil de gouvernance confirme la fonction d’un conciliateur à plein temps au sein de l’Université, en complément aux instances existantes. Il demande qu’un profil de poste soit présenté à la séance du 6 décembre 2019, et que le poste soit inclus dans projet de budget 2020.

Le Conseil de gouvernance invite le Recteur à renforcer le support psychologique pour tenir compte des besoins des salariés et des étudiants.

## C. Points ayant trait aux facultés et centres interdisciplinaires

### C.1.a Profil de poste : Professeur ordinaire en gestion (spécialisation : comptabilité)

#### Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur ordinaire en gestion (spécialisation : comptabilité) [*Full Professor of Business Administration (specialisation: Accounting)*] / FDEF-50012567.

### C.1.b Profil de poste : Professeur ordinaire en finance et institutions

#### Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur ordinaire en finance et institutions [*Full Professor in Finance and Institutions*] / FDEF-F2-050002.

### C.1.c Profil de poste : Professeur adjoint (en prétitularisation conditionnelle) en finance et gestion d'actifs

#### Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur adjoint (en prétitularisation conditionnelle) en finance et gestion d'actifs [*Associate Professor (promotion track) in Finance and Asset Management*] / FDEF.

### C.1.d Profil de poste : Professeur assistant (en prétitularisation conditionnelle) en analyse de données et finance

#### Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur assistant (en prétitularisation conditionnelle) en analyse de données et finance [*Assistant Professor (tenure track) in Data analysis and Finance*] / FDEF.

**C.2.a Professeur assistant (en pr titularisation conditionnelle) en informatique (sp cialisation : aspects appliqu s et/ou fondamentaux de l'apprentissage automatique)**

**D cision : Tenant compte**

- que le recrutement d'un Professeur adjoint (en pr titularisation conditionnelle) en informatique (sp cialisation : apprentissage automatique) a  chou  ;
- que le poste est pris en compte dans le budget approuv  2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont  t   galement budg t s ;
- des d lib rations en s ance ;

**le Conseil de gouvernance**

- cl t la proc dure de recrutement du poste de Professeur adjoint (en pr titularisation conditionnelle) en informatique (sp cialisation : apprentissage automatique) ;
- approuve le profil de poste de Professeur assistant (en pr titularisation conditionnelle) en informatique (sp cialisation : aspects appliqu s et/ou fondamentaux de l'apprentissage automatique) [Assistant Professor (tenure track) in Computer Science (specialisation: applied and/or foundational aspects of Machine Learning)] / FSTC-F1-50011608 ;
- consent   ce que l'engagement   ce poste puisse  tre fait au niveau de Professeur adjoint si l'exp rience d'un candidat le justifie.

**C.2.b Professeur assistant (en pr titularisation conditionnelle) en informatique (sp cialisation : syst mes visuels ou langagiers pour interactions et interfaces homme-ordinateur)**

**D cision : Tenant compte**

- que le poste est pris en compte dans le budget approuv  2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont  t   galement budg t s ;
- des d lib rations en s ance ;

**le Conseil de gouvernance**

- approuve le profil de poste de Professeur assistant (en pr titularisation conditionnelle) en informatique (sp cialisation : syst mes visuels ou langagiers pour interactions et interfaces homme-ordinateur) [Assistant Professor (tenure track) in Computer Science (specialisation: Visual- or Language-based Systems for Human-Computer Interaction and Interfaces)] / FSTC ;
- consent   ce que l'engagement   ce poste puisse  tre fait au niveau de Professeur adjoint si l'exp rience d'un candidat le justifie.

**C.2.c Nomination : Professeur ordinaire en physique**

**D cision :** Tenant compte de l'avis favorable de la commission d' valuation, le Conseil de gouvernance demande au recteur de proposer une lettre d'offre   NN en vue de son engagement en tant que professeur ordinaire de physique   dur e ind termin e   l'issue de son projet « ATTRACT Consolidator Grant ».

**C.2.d Formation : Cr ation du « Certificat avanc  en sant  des animaux de production » (120 ECTS)**

*Le point est retir  de l'ordre du jour.*

**C.3.a Profil de poste : Professeur ordinaire en histoire des Temps Modernes**

**Décision : Tenant compte**

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur ordinaire en histoire des Temps Modernes [*Full Professor in Early Modern History*] / FLSHASE F3-070005.

**C.3.b Profil de poste : Professeur adjoint de philosophie de l'esprit et de l'intelligence artificielle**

**Décision : Tenant compte**

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur adjoint de philosophie de l'esprit et de l'intelligence artificielle [*Associate Professor of Philosophy of Mind and Artificial Intelligence*] / FLSHASE F3-030057.

**C.3.c Profil de poste : Professeur adjoint en linguistique informatique**

**Décision : Tenant compte**

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur adjoint en linguistique informatique [*Associate Professor in Computer Linguistics*], sous réserve de la modification du critère requis en matière de langues arrêté en séance / FLSHASE F3-120013.

**C.3.d Liste de nomination : Professeur ordinaire en travail social et pédagogie sociale**

**Décision :** Le Conseil de gouvernance arrête la liste de nomination pour le poste de Professeur ordinaire en travail social et pédagogie sociale [*Full professor of Social Work and Social Pedagogy*] telle que proposée par la commission de recrutement et demande au Recteur d'entamer les négociations avec les candidats dans l'ordre du classement arrêté / FLSHASE F3-030061.

**C.3.e Nomination : Professeur invité en sciences politiques**

**Décision :** Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Patrick Dumont en tant que professeur invité en sciences politiques [*Guest professor of political science*] au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de deux ans.

**C.3.f Nomination : Professeur invité en géographie**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Thomas Sigler en tant que professeur invité en géographie [*Guest professor of geography*] au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de trois ans.

**C.3.g Nomination : Professeur invité en psychologie**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Manos Tsakiris en tant que professeur invité en psychologie [*Guest professor of psychology*] au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de deux ans.

**C.4.a Profil de poste : Professeur adjoint en biologie computationnelle des systèmes**

**Décision** : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur adjoint en biologie computationnelle des systèmes [*Associate Professor of Computational Systems Biology*] / LCSB-F1-120005.

**C.4.b Liste de nomination : Professeur ordinaire en cybersanté**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance arrête la liste de nomination pour le poste de Professeur ordinaire en cybersanté [*Full Professor of Digital Health*] telle que proposée par la commission de recrutement et demande au Recteur d'entamer les négociations avec le candidat classé premier / LCSB.

**C.4.c Candidature au programme PEARL : Cybersanté**

**Décision** : Le Conseil de gouvernance approuve la soumission au FNR d'un projet PEARL dans le domaine de la cybersanté par NN.

**C.5.a Profil de poste : Professeur assistant (en pré titularisation conditionnelle) en vision par ordinateur**

**Décision** : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur assistant (en pré titularisation conditionnelle) en vision par ordinateur [*Assistant Professor (tenure track) of Computer Vision*] / SnT.



**C.5.b Profil de poste : Professeur assistant en véhicules connectés et automatisés**

**Décision : Tenant compte**

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur assistant en véhicules connectés et automatisés [*Assistant Professor of Connected and Automated Vehicles*] / SnT.

**C.5.c Liste de nomination : Professeur ordinaire en communication par satellite**

**Décision :** Le Conseil de gouvernance arrête la liste de nomination pour le poste de professeur ordinaire en communication par satellite [*Full Professor of Satellite Communication*] telle que proposée par la commission de recrutement et demande au Recteur d'entamer les négociations avec les candidats dans l'ordre du classement arrêté. / SnT

**C.5.d Candidature au programme PEARL : Apprentissage automatique**

**Décision :** Le Conseil de gouvernance approuve la soumission au FNR d'un projet PEARL dans le domaine de l'apprentissage automatique par NN.

**C.5.e Nomination : Professeur à titre honoraire en systèmes informatiques financiers sécurisés et conformes – renouvellement**

**Décision :** Le Conseil de gouvernance demande des informations supplémentaires et reporte sa décision.

